

Agriculture



Clef 13. Réserver des espaces pour promouvoir différentes formes d'agriculture urbaine, en adéquation avec la qualité des sols.

urbaine

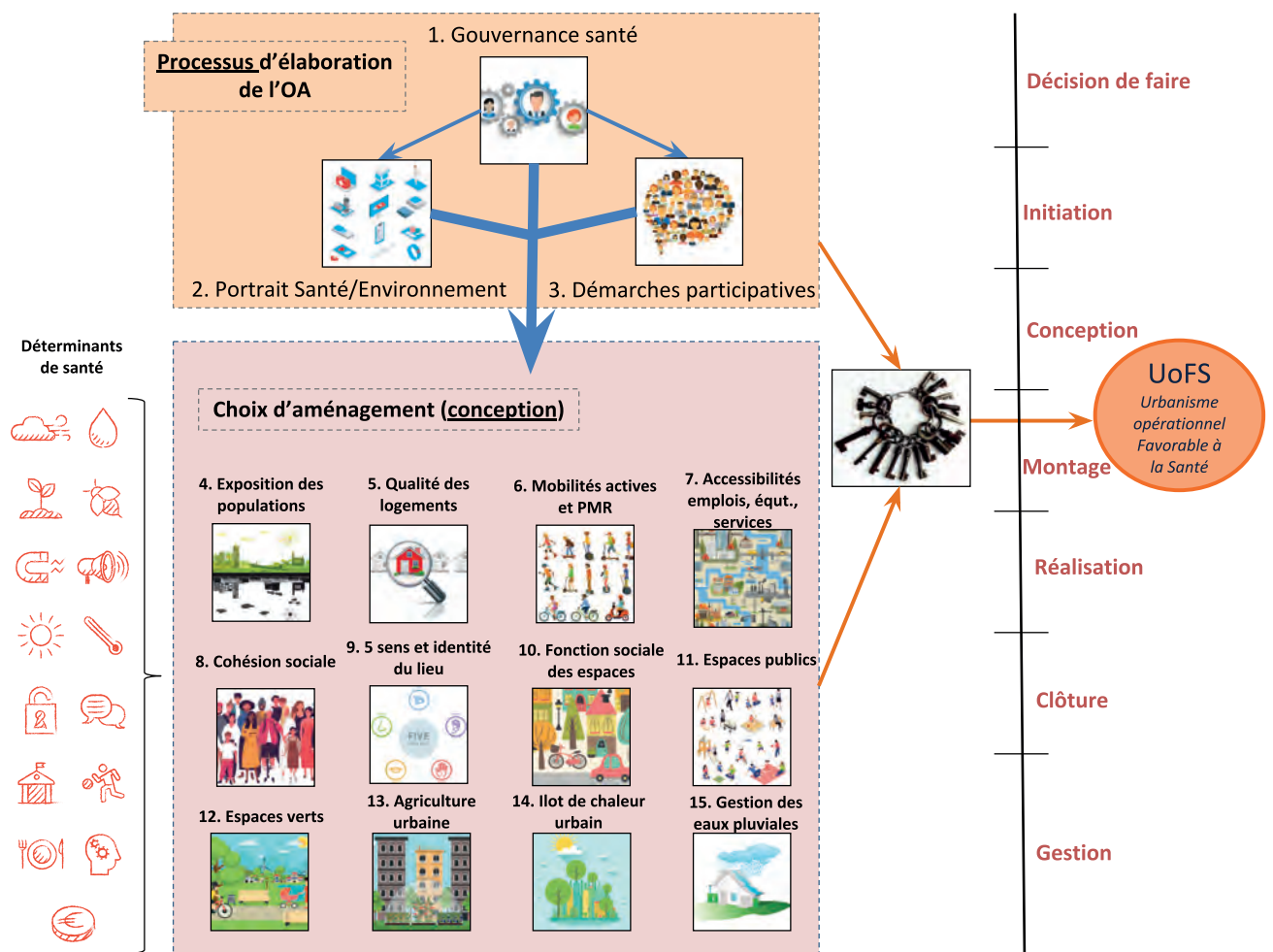


ISadOrA { 13



Cette fiche fait partie d'un ensemble de fiches élaborées dans le cadre du projet ISadOrA (Intégration de la Santé dans les Opérations d'Aménagement), porté conjointement par l'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP), l'agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine (a'urba) et la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU), et financé par le ministère de la santé (DGS), l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), et le ministère de la Transition Écologique et Solidaire et de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales (DGALN).

Ce guide, structuré autour de 15 fiches thématiques (clefs opérationnelles), vise à accompagner les professionnels de l'aménagement dans une démarche d'intégration de la santé à toutes les étapes d'élaboration d'une opération d'aménagement. Même si cette fiche peut se suffire à elle-même pour la thématique qu'elle traite, il est fortement recommandé de l'associer aux autres fiches ISadOrA afin d'adopter une approche globale et intégrée de la santé et de l'environnement telle que promue dans ce guide (voir schéma ci-dessous).



Le guide ISadOrA est le résultat d'un travail de recherche et d'expertise mené par l'EHESP et l'a-urba (agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine), ayant bénéficié du soutien de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, représentée par Sarah Marquet, de la direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, représentée par Yasimin Vautor et François Kellerhalls Hosso, et de la direction générale de la Santé, représentée par Delphine Girard et Caroline Paul. Nous tenons à remercier l'ensemble des membres du groupe de travail ISadOrA ainsi que toutes les personnes ayant contribué à l'élaboration des différentes fiches support.

Les fiches support du guide ISadOrA ont été rédigées par :

- EHESP: Anne Roué-Le Gall (enseignante-chercheuse au DSET/EHESP), Marie-Florence Thomas (enseignante-chercheuse au LERES/EHESP), Clément Deloly (Chargé d'études « Urbanisme et Santé » à l'EHESP) et Julie Romagon (Chargée d'études à l'EHESP),
- a'urba: Bob Clément (urbaniste), Cécile Nassiet (environnementaliste).

Conception graphique: Kubik
Mars 2020

{1. Explication de la clef et liens avec la santé

1.1. Définition et enjeux de santé:

Enjeux de la clef :

L'enjeu de cette clef est de réussir à faire face à la pression foncière pour réserver et combiner le développement urbain avec le développement de zones d'activités d'agriculture urbaine pour répondre notamment aux besoins de zones de production alimentaire de qualité tout en tenant compte des co-bénéfices sociaux et environnementaux.

Définitions :

L'agriculture urbaine regroupe une diversité d'activités agricoles (maraîchage, arboriculture, élevage, etc.), marchandes ou non, localisées dans les interstices du tissu urbain qui, dans cette clef, se limite à l'échelle de l'opération d'aménagement. Elle englobe différents types d'initiatives dont le développement de jardins associatifs (familiaux, partagés, d'insertion), de fermes urbaines, du jardinage de rue, toute initiative facilitant la consommation des produits agricoles locaux et la valorisation non productive d'espaces agricoles.

Les lieux d'installation et supports de production de l'agriculture urbaine sont multiples. L'agriculture urbaine peut s'implanter à différents endroits sur l'espace privé ou public et être réalisée soit directement en plein sol (terres agricoles, friches, pieds d'immeubles adaptés, bords de route, etc.) soit hors sol via différents supports de culture et de substrats (sur des toits d'immeubles, balcons, jardinières, serres, pots, etc.).

Ainsi, les espaces à réserver pour promouvoir les différentes formes d'agriculture urbaine incluent tout type d'espace permettant l'implantation d'une telle activité.

Liens avec la santé :

Les diverses activités d'agriculture urbaine remplissent plusieurs fonctions toutes liées plus ou moins directement avec la santé et le bien-être. Au-delà de la fonction importante d'approvisionnement alimentaire, elles participent à l'amélioration du cadre de vie, à la valorisation des ressources et des déchets urbains et sont susceptibles de générer de l'emploi, de la cohésion sociale et d'augmenter l'estime de soi. En plus de donner accès à une gamme de produits alimentaires plus large, l'agriculture urbaine est susceptible d'encourager des comportements alimentaires favorables à la santé notamment des personnes qui pratiquent directement une activité de jardinage individuelle ou collective (Alaimo et al., 2008). Ces activités sont également reconnues pour le bien-être qu'elles procurent (passe-temps, lieu de ressourcement, plaisir, passion, etc.) (Scheromm, 2015). Enfin, l'activité jardinage est une forme d'activité physique d'intensité faible à modérée (Ainsworth et al., 2011) qu'il convient ici de souligner en termes d'impact positif sur la santé des individus et notamment des seniors (Nicklett et al., 2016).







Les impacts négatifs engendrés par l'agriculture urbaine s'inscrivent dans deux catégories de risque : une première catégorie est liée au risque d'exposition à des polluants potentiellement présents dans le sol et susceptibles d'être transmis aux individus soit via la consommation d'aliments qui auraient accumulé des polluants issus des sols, de l'air ambiant, ou via un contact direct (cutané ou oral) avec des polluants contenus dans les sols ou issus de l'usage de produits phytosanitaires. La deuxième catégorie de risque concerne les traumatismes corporels liés soit à l'utilisation d'outils de jardinage ou à l'effort fourni pour l'activité.

Inégalités sociales de santé :

L'implantation d'activités d'agriculture urbaine est notamment à valoriser à proximité de zones d'habitat social (pieds d'immeubles, pelouse à proximité des logements, etc.). En effet, certaines expériences d'implantation de jardins dans des grands ensembles font apparaître qu'ils offrent une annexe au logement, une emprise plus forte sur le choix d'alimentation des habitants, un moyen de se revaloriser face à eux-mêmes, à leur famille ou à leur communauté, et la possibilité d'apprendre ou réapprendre à travailler. Si l'espace en pied d'immeuble devient un lieu d'agriculture urbaine, il est souvent mieux respecté que d'autres équipements publics et a un rôle d'apaisement social (Cf. Rapport AgroParistech Vinci, 2013¹).

1 – Daniel AC., Aubry C., Agro Paris Tech, Vinci, « Aperçu de l'agriculture urbaine, en Europe et en Amérique du Nord », mai 2013.

1.2. Déterminants de Santé (DS) impactés par cette clef et objectifs visés relatifs à chacun de ces DS

Déterminants de la santé		Objectifs visés de la clef 13 Concevoir un projet de façon à :
	Alimentation	— Réserver des espaces pour promouvoir différentes formes d'agriculture urbaine pour permettre aux habitants de consommer des produits locaux
	Interactions sociales	— Aménager les espaces d'agriculture urbaine dans un but de favoriser les interactions sociales entre habitants
	Qualité des sols	— Prévoir des espaces pour promouvoir l'agriculture urbaine sur des sols adaptés à cet usage
	Biodiversité	— Privilégier une agriculture compatible avec la préservation de la biodiversité — Privilégier les espaces ne présentant pas d'enjeu écologique
	Température	— Prévoir des espaces d'agriculture urbaine pouvant jouer le rôle d'îlot de fraîcheur selon l'agriculture proposée (Cf. clef 14 « îlot de chaleur urbain »)
	Compétences individuelles	— Favoriser les vues sur ces espaces d'agriculture urbaine depuis l'intérieur des logements — Faire en sorte que ces espaces soient des espaces de ressourcement, notamment en prenant en compte les diverses nuisances potentielles pour leur localisation (nuisances sonores par exemple)

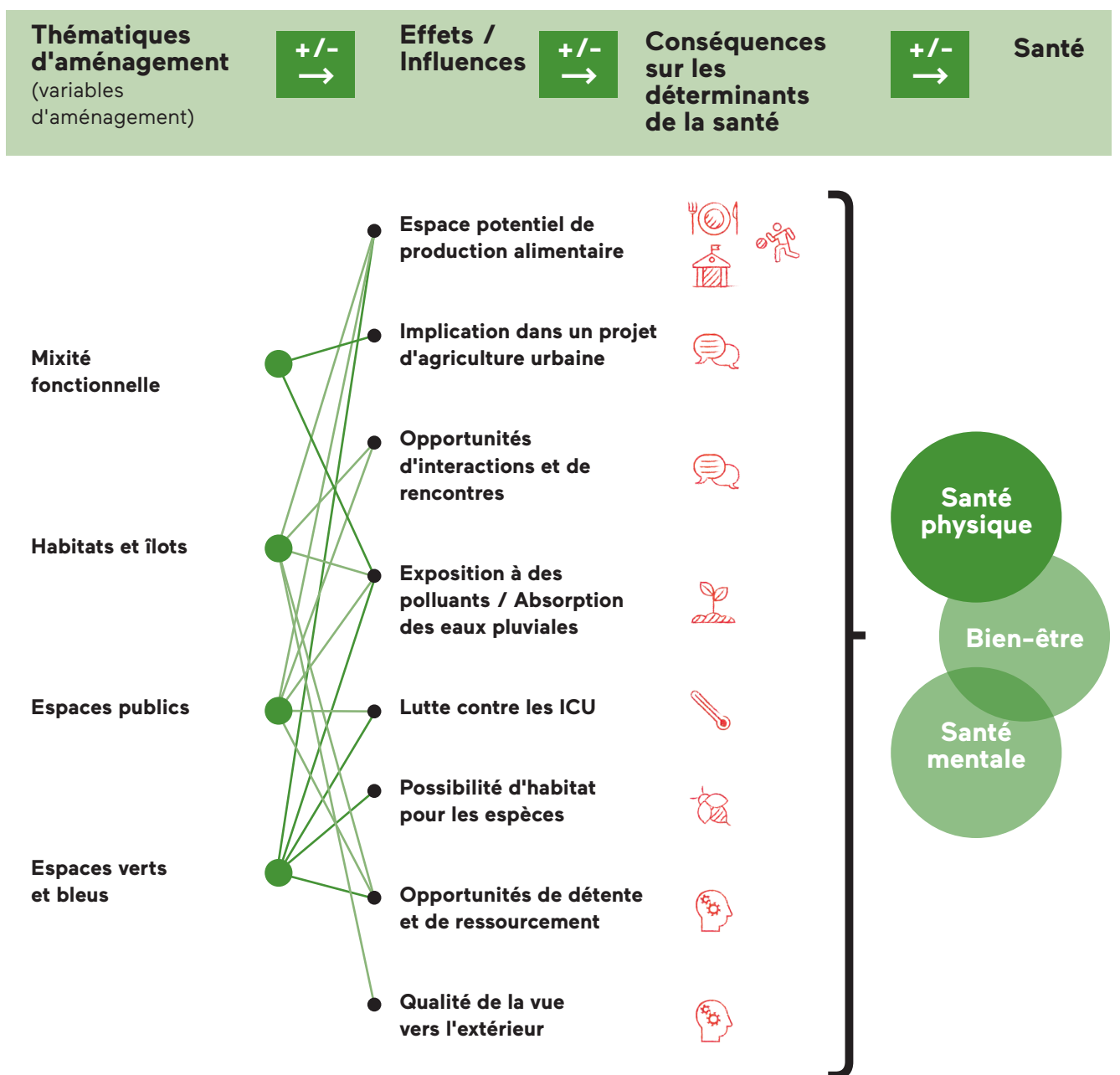
{ 2. Leviers d'action

2.1. Points de vigilance

Les choix d'implantation d'espaces réservés à l'agriculture urbaine devront se faire au regard de la qualité des sols pour assurer une production alimentaire de qualité. Il s'agira notamment d'être particulièrement attentif à ne pas cultiver en plein sol si celui-ci ne permet pas un usage agricole. Dans ce cas, il faudra préférer l'étude de potagers hors sol, ou encore engager des travaux nécessaires pour dépolluer les sols.

2.2. Représentation graphique des liens entre thématiques d'aménagement et déterminants de santé

Pour chacune des thématiques, les liens entre variables d'aménagement et déterminants de santé sont explicités en amont bonnes pratiques développées ci-dessous.



Variables d'aménagement considérées :

Mixité fonctionnelle : Statut d'occupation des logements, industries, etc. ; Habitat et îlots : localisation du bâti, toitures, aménagement des espaces intérieurs, localisation des espaces libres, mobilier urbain ; Espaces publics: localisation des espaces publics, mobilier urbain, forme et taille des espaces publics ; Espaces verts et bleus: localisation des espaces verts, taille des espaces verts.

2.3. Actions à mener pour chacune de ces thématiques d'aménagement

→ Documents (plan guide, cahier des charges, fiches de lots et permis de construire) qui entérinent les « bonnes pratiques développées ci-dessous ».



Mixité fonctionnelle :

En générant des nuisances et des pollutions diverses (pollution des sols et nuisances sonores notamment), la présence de certaines fonctions urbaines (industries, trafic routier, etc.) peuvent nuire aux activités d'agriculture urbaine.

→ Éviter d'implanter les espaces d'agriculture urbaine à proximité de sources de nuisances et pollution (infrastructures routières, industries etc.) → Plan guide

Aménagement d'un espace d'agriculture urbaine en cœur d'îlot, square des Hautes Ourmes, Rennes.
© Laurent Petremant – DEI Maîtrise d'œuvre unité paysage.



Habitat et îlot :



Les espaces libres des îlots et les toitures des bâtiments représentent des espaces potentiels d'agriculture urbaine, ce qui présentera, en plus de la fonction de production alimentaire de qualité, l'opportunité d'offrir des vues sur des espaces végétalisés depuis l'intérieur des logements de l'îlot, d'y offrir des lieux de possible ressourcement et de détente, et d'encourager les interactions sociales au sein même d'un îlot.

→ Prévoir une toiture capable d'accueillir une activité agricole et éventuellement de recevoir du public → Fiches de lots

→ Prévoir des espaces de rencontre entre les habitants (table de pique-nique, etc.) au sein de chaque îlot pouvant accueillir une activité d'agriculture urbaine → Fiches de lots

→ Veiller à proposer des espaces d'agriculture urbaine en cohérence avec l'activité de culture (ensoleillement suffisant, proximité d'un point d'eau, etc.) → Plan guide et fiches de lots

→ Assurer une accessibilité aux bâtiments pour recevoir du public → Plan guide et fiches de lots

→ Implanter des locaux techniques nécessaires aux activités (stockage de matériels, etc.) → Fiches de lots

→ Prévoir des espaces verts d'un seul tenant d'une taille relativement importante pouvant accueillir une activité viable, notamment pour les activités à caractère professionnel → Fiches de lots

→ **Prévoir des aménagements spécifiques permettant l'alimentation en eau et l'utilisation de compost (récupérateur d'eau de pluie, composteurs, etc.)** → [Fiches de lots](#)

Aménagement des toits du Brooklyn Grange Farm à New York : activité physique et activité agricole pour les habitants.
© Brooklyn Grange Rooftop Farm



Installation de tables de pique-nique au sein d'une résidence privée, quartier Södermalm, Stockholm.
© a'urba

Espaces publics :



Tout espace public peut potentiellement représenter des espaces d'agriculture urbaine. L'aménagement de ces espaces, en fonction du mobilier urbain par exemple, influe non seulement sur l'opportunité d'interactions et de rencontres entre les habitants prenant part à un projet d'agriculture urbaine, mais aussi sur les opportunités de ressourcement qu'ils peuvent générer, ainsi que sur l'offre d'emplois potentielle.

→ **Selon la forme d'agriculture envisagée, réfléchir aux différents accès (PMR, transport en commun, modes actifs, etc.) de ces espaces** → [Plan guide et cahier des charges des espaces publics](#)

→ **Assurer une mise en sécurité des espaces cultivés (grillage, clôture), en particulier dans le cadre d'une activité professionnelle** → [Cahier des charges des espaces publics](#)

→ **Prévoir des espaces de rencontre avec les habitants avec du mobilier urbain adapté (repas avec les produits cultivés, grainothèque, bibliothèque dédiée au jardinage, etc.)** → [Cahier des charges des espaces publics](#)

Installation d'un projet de micro-ferme urbaine pouvant alimenter les restaurants alentour. Document de travail « Agriculture urbaine dans les écoquartiers », Cerema et Exp'AU, 2018.



© Big Bang- Cerema

Espaces verts et bleus :



Tout espace vert représente des espaces potentiels d'agriculture urbaine. En outre, ils représentent potentiellement des îlots de fraîcheur et contiennent en leur sein de nombreuses possibilités d'habitat pour les espèces. Ainsi, intégrer des espaces d'agriculture urbaine au sein d'espaces verts multiplie les effets bénéfiques sur la santé.

→ **Préserver un ou des espaces verts existants, selon la taille de l'opération, capables d'accueillir une forme d'agriculture urbaine** → [Plan guide et cahier des charges des espaces verts](#)

→ **Prévoir des espaces verts d'un seul tenant d'une taille relativement importante pouvant accueillir une activité viable économiquement et assurer en même temps un rôle d'îlot de fraîcheur** → [Plan guide et cahier des charges des espaces verts](#)

→ **Dans les quartiers à forte densité de construction, privilégier des formes d'agriculture urbaine compatibles avec la préservation de la biodiversité**

→ [Cahier des charges des espaces verts](#)

Espace vert d'une résidence dans un quartier d'habitat social en Suède, entièrement utilisé pour de l'agriculture urbaine.
© a'urba



2.4. Aspects réglementaires

Il convient de s'assurer de l'absence de pollution des sols dans le cadre de projets de jardins ou autres projets d'agriculture urbaine en pleine terre en consultant notamment les secteurs d'informations sur les sols (SIS) qui sont annexés au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en tenant lieu ou à la carte communale. Le certificat d'urbanisme prévu à l'article L. 410-1 du code de l'urbanisme indique également si le terrain est situé sur un site répertorié sur cette carte des anciens sites industriels et activités de services ou sur un ancien site industriel ou de service dont le service instructeur du certificat d'urbanisme a connaissance.

Le règlement du PLU au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme peut localiser dans les zones urbaines (documents graphiques) les terrains cultivés à protéger tels que jardins familiaux, terrains maraîchers, de vergers, etc.

Voir le règlement de copropriété pour les bâtiments existants (agriculture urbaine sur les toits).

{ 3. Mise en œuvre

3.0. Phase 0 : Décision de faire

Étapes de la phase 0	Préconisations
Commande politique Élus	Sans objet
Prise en compte des documents de planification Collectivité	<ul style="list-style-type: none"> – Identifier les éventuelles préconisations/prescriptions dans les documents d'urbanisme locaux relatifs à l'agriculture urbaine en particulier des spécificités réglementaires vis-à-vis de l'installation de serres, tunnels ou autres constructions.
Pré-diagnostic / pré-analyse du site Collectivité	<ul style="list-style-type: none"> – Vérifier l'historique du terrain, notamment auprès du service urbanisme de la collectivité pour identifier éventuellement des activités polluantes antérieures. – Identifier la présence ou l'absence d'associations de quartier ou de la collectivité susceptibles d'animer des activités de jardinage. – Identifier les offres de restauration (cantines, restaurants, etc.) susceptibles d'être intéressées par une production locale de légumes.
Préprogramme Collectivité	Sans objet
Esquisse de bilan financier Collectivité	Sans objet
Choix concernant le processus de concertation citoyenne (modalités, moyens, etc.) Collectivité	<ul style="list-style-type: none"> – Selon la forme d'agriculture urbaine, et notamment s'il s'agit de jardins partagés, de jardins familiaux, etc., se rapprocher de la population et d'associations diverses pour mobiliser et fédérer autour de cette thématique. Cela peut être l'occasion d'entrevoir des volontaires pour s'engager dans un projet d'agriculture urbaine. Il faut alors veiller à définir avec eux les modalités de gouvernance de ce projet. Ici, il peut être préférable de se faire assister d'un prestataire (Cf. étape suivante).

3.1. Phase 1 : Initiation

Étapes de la phase 1	Préconisations
Consultation d'AMO pour les études préalables Collectivité	<ul style="list-style-type: none">– Faire appel à un bureau d'études spécialisé en agriculture urbaine (ou à défaut en environnement). Les compétences recherchées peuvent varier selon le projet (agriculteur, paysagiste, écologue, etc.).– Prévoir éventuellement un prestataire pour la concertation, la conception et l'accompagnement du futur projet d'agriculture urbaine afin de conseiller l'aménageur.
Diagnostic et études préalables (dont initiation de l'étude d'impact si nécessaire) Collectivité et AMO	Identification des sources de pollution éventuelles dans le sol <ul style="list-style-type: none">– Réaliser une étude de sol par le biais d'un bureau d'études spécialisé sur l'ensemble de la parcelle concernée pour connaître les pollutions éventuelles et les potentialités agronomiques du sol dans le cadre de l'installation d'un projet agricole².– Analyser la qualité de l'air du site et repérer les sources de nuisances potentielles (présence d'infrastructures routières) pouvant avoir un impact sur la qualité des produits.– Identifier les accès et réseaux existants potentiellement utilisables (eau potable, eaux usées, électricité, etc.) et les capacités d'ensoleillement des parcelles.– Réaliser également une étude pour identifier les milieux naturels potentiellement protégés (zones humides, habitats naturels remarquables, etc.), dans le cadre d'une étude d'impact à laquelle pourrait être soumis le projet ou pas.– Analyser l'impact d'un projet d'agriculture urbaine si la présence de zones humides a été avérée, dans le cadre d'un dossier Loi sur l'eau.

2 – Ce type de diagnostic peut se baser sur les guides consultables sur ces pages web :

→ <https://www.ademe.fr/guide-dechantillonnage-plantes-potageres-cadre-diagnostics-environnementaux>

→ <https://www.ademe.fr/guide-determination-valeurs-fonds-sols-echelles-dun-territoire-dun-site>

Étapes de la phase 1	Préconisations
<p>Précision et adaptation du programme et orientations d'aménagement (esquisse d'un plan masse)</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Clarifier le projet d'agriculture urbaine envisagée (ferme urbaine, jardins partagés, arboriculture, restauration sur place, etc.), identifier les acteurs qui le géreront, ainsi que le modèle économique associé (modèle marchand ou non). – S'assurer de la compatibilité du projet envisagé avec le foncier mobilisable. – S'assurer de la compatibilité du projet d'agriculture urbaine avec la capacité d'engagement des habitants, notamment en s'assurant que le taux de propriétaires bailleurs n'est pas trop élevé. – Formuler des prescriptions au regard des résultats de l'étape précédente, pour traiter et adapter ces espaces à un éventuel projet d'agriculture urbaine lors des différentes phases de réalisation de l'opération (de la conception aux chantiers).
<p>Bilan financier prévisionnel</p>	<p>Sans objet</p>
<p>Mise en place de la gouvernance et du portage du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Associer les services de la ville concernés (espaces verts, etc.) pour faciliter l'installation d'espaces d'agriculture urbaine.
<p>Choix du mode de gestion (régie ou délégation)</p>	<p>Sans objet</p>

3.2. Phase 2 : Conception

Étapes de la phase 2	Préconisations
Signature du traité de concession (si opération concédée) Collectivité / Aménagement	Sans objet
Consultation de la maîtrise d'œuvre urbaine Aménageur	Sans objet
Plan guide Moe urbaine et aménageur	<ul style="list-style-type: none">– Au regard de la qualité des sols, préférer l’implantation d’espaces d’agriculture urbaine en pleine terre sur des espaces verts existants.– Prendre en compte les prescriptions et recommandations émises par l’avis sanitaire et environnemental et modification éventuelle du projet.– Prévoir des accès facilités pour des engins selon les formes d’agriculture urbaine envisagées.– Prévoir également les besoins en locaux (bâtiments de stockage, etc.), réseaux (eau potable, électricité) ainsi qu’en installations spécifiques dans le cadre d’accueil du public.– Inclure toutes les bonnes pratiques développées dans la clef à intégrer au plan guide <p>Attention → les services de l’État ont souvent besoin d’avoir une présentation assez détaillée des futures activités en place pour évaluer leur impact et émettre un avis. Ce qui le plus souvent n’est pas le cas à cette étape du projet. Il apparaît judicieux de se rapprocher des services de la police de l’eau, dès la connaissance d’éventuelles zones humides ou autres projets en lien avec les milieux aquatiques.</p>
Avis sanitaire ARS	<ul style="list-style-type: none">– Relever l’avis de l’ARS concernant les risques sanitaires potentiels du site.
Avis de l'Ae Autorité environnementale	<ul style="list-style-type: none">– Relever les conclusions de l’autorité environnementale concernant la qualité des sols ainsi que l’impact du projet sur l’environnement.– Appliquer les préconisations établies dans le rapport (mesures de réduction, de compensation, etc.).
Modifications apportées au projet Moe urbaine et aménageur	Sans objet
Élaboration du dossier Loi sur l'eau si nécessaire Moe urbaine et aménageur	Sans objet
Approbation du dossier Loi sur l'eau Police de l'eau	<ul style="list-style-type: none">– Appliquer les mesures de réduction ou de compensation préconisées par la police de l’eau si le projet est soumis à la Loi sur l’eau.

3.3. Phase 3 : Montage

Étapes de la phase 3	Préconisations
<p>Cahiers des charges (CPAUP, espaces publics, espaces verts) Élaboration des fiches de lots Moe urbaine et aménageur</p>	<p>— Cahier des charges des EP :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Figurer si possible la plantation d'arbres fruitiers dans l'espace public. • Inclure toutes les bonnes pratiques développées dans la clef à intégrer à ce cahier des charges. <p>— Cahier des charges des EV :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Figurer également la plantation d'arbres fruitiers dans les espaces verts. • Inclure toutes les bonnes pratiques développées dans la clef à intégrer à ce cahier des charges. <p>— Fiches de lots :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inclure toutes les bonnes pratiques développées dans la clef à intégrer aux fiches de lots.
<p>Consultation des entreprises travaux aménagement (espaces publics et espaces verts) Aménageur</p>	<p>Sans objet</p>
<p>Engagement de la commercialisation des lots libres Consultation des opérateurs Aménageur</p>	<p>Sans objet</p>
<p>Analyse des candidatures des opérateurs Aménageur</p>	<p>Sans objet</p>
<p>Compromis de vente (aménageur opérateurs) Opérateurs</p>	<p>Sans objet</p>

3.4. Phase 4 : Réalisation

Étapes de la phase 4	Préconisations
Travaux de viabilisation et d'aménagement des espaces publics (après libération des terrains) Entreprises travaux aménagement	– Veiller à bien protéger les futurs espaces de plantation de toutes nuisances : déplacement d'engins, dépôts de matériels, encombrants et autres déchets sur les futurs espaces à planter.
Dépôt et instruction du permis de construire soumis à visa préalable de la MOA Opérateurs et aménageur	Sans objet
Validation du permis de construire Collectivité	Sans objet
Consultation des entreprises travaux bâtiments Opérateur	Sans objet
Travaux de construction Entreprises travaux bâtiments	– Veiller à bien protéger les futurs espaces de plantation de toutes nuisances : déplacement d'engins, dépôts de matériels, encombrants et autres déchets sur les futurs espaces à planter.
Installation des premiers usagers et des premiers habitants Habitants	– Informer les nouveaux arrivants des projets d'agriculture urbaine existants pour les inciter à y participer (panneaux d'information, réunion, etc.).

La phase 5 (Clôture) n'est pas concernée par cette clef.

3.6. Phase 6 : Gestion

Étapes de la phase 6	Préconisations
Gestion Entretien Collectivité / Bailleurs sociaux	– Assurer un suivi durant les premières années d’installation pour répondre aux divers aléas du ou des projets lancés, à la fois par l’aménageur et la collectivité.
Suivi des habitants et des usagers Collectivité / Bailleurs sociaux	– Assurer un suivi avec l’association, si elle existe, en charge des jardins partagés et/ou familiaux.
Démarches d'évaluation Collectivité / Bailleurs sociaux / Prestataires	Sans objet
Ajustements du projet Collectivité	Sans objet

{4. Supports pour aller plus loin

4.1. Guides mobilisables

- → <https://www.cerema.fr/fr/actualites/creation-jardin-collectif-projet-soi>
- → <https://www.cerema.fr/fr/actualites/pollution-du-sol-jardins-collectifs-queellesresponsabilites>
- → <https://www.cerema.fr/fr/actualites/agriculture-urbaine-ecoquartier>
- ADEME (2015) Ecosystèmes dans les Territoires. Cahiers techniques de l'AEU2 - Réussir la planification et l'aménagement durables. Réf. 7592, 128 p.
→ <https://www.ademe.fr/ecosystemes-territoires>
- ADEME (2016) Alimentation et environnement. Champs d'actions pour les professionnels, 32 p. → <http://www.ademe.fr/alimentation-environnement>
- ADEME (2017) Agriculture urbaine, quels enjeux de durabilité ?, 24 p.
→ <https://www.ademe.fr/agriculture-urbaine-enjeux-durabilite>
- ADEME (2017) Alimentation - Les circuits courts de proximité. Les avis de l'ADEME, 8 p. → <http://www.ademe.fr/avis-lademe-alimentation-circuits-courts-proximite>
- Brondeau F. (2018) Jardiner pour coproduire la ville, mobilisations citoyennes et stratégies d'acteurs ., Géographies et cultures, L'Harmattan, n°103, 156 p.
- Dealle-Facquez F. (2013) L'agriculture en ville : un projet urbain comme un autre, Métropolitiques. → <https://www.metropolitiques.eu/L-agriculture-en-ville-un-projet.html>
- Dossier agriculture et ville ., coordonné par Leila Kebir et Bernard Barraque (2014) Revue Espaces et sociétés, n°158, Editions Eres.
- Duchemin E., Wegmüller F., Legault AM. (2010) Agriculture urbaine : un outil multidimensionnel pour le développement des quartiers ., Vertigo, vol. 10, n° 2.
→ <https://journals.openedition.org/vertigo/10436>
- Gangneron E., Mayol P. (2019) Les avis du CESE. L'agriculture urbaine : un outil déterminant pour des villes durables, 98 p. → <https://www.lecese.fr/travauxpublies/lagriculture-urbaine-un-outil-determinant-pour-des-villes-durables>
- Groupe de travail agriculture urbaine (2018) L'agriculture urbaine dans les écoquartiers ., document de travail , 93 p.
→ <https://www.cerema.fr/system/files/documents/2019/04/agriculture-urbaine-dans-les-ecoquartiers.pdf>
- Philippe Billet, Lyon 3 (2018) Pollution du sol des jardins collectifs, quelles responsabilités? 8 p. → <https://osuna.univ-nantes.fr/groupe-de-travail-risques-lies-aux-jardins-collectifs-et-privatifs-urbains--2113558.kjsp?RH=1504077686051>
- Plante & Cité, Région Pays de la Loire (2017) Agir pour les agricultures des aires urbaines. Guide d'aide à la décision
- Vandembroucke P. et al., (2018) Derrière l'utopie du jardin collectif, la complexité d'un projet social, technique et politique ., Géographie et culture, L'Harmattan.
→ <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01792760>
- Vidal L. (2015) Comment nourrir les villes ? ., Les grands dossiers des sciences humaines, n°40.

4.2. Structures mobilisables

- Associations accompagnant l'installation de jardins : Incroyables comestibles → <http://lesincroyablescomestibles.fr>
- Place aux jardins → <http://placeauxjardins.blogspot.com>
- Entreprise Topager → <http://topager.com>
- DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
- Voir la liste d'acteurs dans la fiche méthodologique « Les types d'experts » dans ce document → <https://www.cerema.fr/system/files/documents/2019/04/agriculture-urbaine-dans-les-ecoquartiers.pdf>

{ 5. Grille de suivi de la mise en œuvre de la clef

Ce tableau est un outil à destination de l'instance santé (Cf. mission 5 de la clef 1 « Gouvernance santé ») qui lui permettra d'assurer un suivi de la prise en compte de la santé aux différentes phases de l'opération. En ligne, sont reprises les bonnes pratiques de la clef à mettre en œuvre, et en colonne sont reprises les étapes où elles doivent être entérinées.

Pour remplir les cases blanches, l'instance santé peut décrire la manière dont la bonne pratique a été entérinée dans les documents correspondants.

Bonnes pratiques de la clef à entériner	Programmation	Plan guide	Cahier des charges des espaces publics et des espaces verts	Fiches de lots
Espaces d'agriculture urbain éloignés des sources d'émission de polluants et nuisances				
Localisation des espaces d'agriculture urbaine en adéquation avec l'état de pollution des sols				
Accessibilité des espaces d'agriculture urbaine	Sans objet			
Espaces d'agriculture urbaine sécurisés	Sans objet	Sans objet		
Présence de mobilier urbain permettant les interactions entre habitants/usagers	Sans objet	Sans objet		
Présence de toitures pouvant accueillir des espaces d'agriculture urbaine	Sans objet	Sans objet	Sans objet	
Ensoleillement suffisant des espaces d'agriculture urbaine	Sans objet			
Présence de locaux techniques et d'aménagements spécifiques (composts par exemple)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	

Références bibliographiques

- Ainsworth BE., Haskell WL., Herrmann SD., Meckes N., Bassett DR Jr., Tudor-Locke C., Greer JL., Vezina J., Whitt-Glover MC., Leon AS. (2011) Compendium of Physical Activities: a second update of codes and MET values. *Med. Sci. Sports Exerc.* 43(8):1575-81.
- Alaimo K., Packnett E., Miles RA., Kriger DJ. (2008) Fruit and vegetable intake among urban community gardener. *J. Nutr. Educ. Behav.* 40: 94-101.
- Daniel AC., Aubry C. (2013) Aperçu de l'agriculture urbaine, en Europe et en Amérique du Nord. Rapport Agro Paris Tech en partenariat avec Vinci. 79 p.
→ <http://www.chaire-eco-conception.org/fr/content/101-aperçu-de-l-agriculture-urbaine-en-europe-et-en-amerique-du-nord>
- Nicklett EJ., Anderson LA., Yen IH. (2016) Gardening Activities and Physical Health Among Older Adults: A Review of the Evidence. *Journal of Applied Gerontology.* 35(6): 678-690.
- Scheromm P. (2015) L'expérience agricole des citoyens dans les jardins collectifs urbains : le cas de Montpellier. *Développement durable et territoires.* 6(1): 22 p.
→ <http://journals.openedition.org/developpementdurable/10726>

